

La Société Marocaine de Toxicologie Clinique et Analytique organise sa 4^{ème} Journée Nationale de Toxicologie

- * Thème : "LES INTOXICATIONS MORTELLES : GESTION ET PRISE EN CHARGE"
- * Date : 25 octobre 2007
- * Lieu : Institut National d'Administration Sanitaire à Rabat
- * [Présentation](#)
- * [Objectifs](#)
- * [Thèmes](#)
- * [Comité d'organisation](#)
- * [Comité scientifique](#)
- * Appel à communication [Version HTML](#) - [Version imprimable : PDF](#)
- * Brochure
- * Affiche

PRESENTATION

Au Maroc, les intoxications mortelles sont en constante progression et sont déplorées en pratique quotidienne. Devant chaque intoxiqué décédé et quelque soit les circonstances ayant abouti au décès, on se pose toujours la question « *De quoi est il mort ?* ».

En dépit d'un certain nombre de morts inéluctables, plusieurs cas montrent que le pronostic aurait pu être transformé. *Qu'aurait-il fallu pour cela ?*

Les données sur les causes médicales des intoxications mortelles sont les principales sources d'informations permettant de caractériser leur ampleur au niveau national, leur évolution dans le temps ainsi que leurs disparités spatiales et sociodémographiques. Ces données permettent également d'évaluer l'impact des actions mises en place par les pouvoirs publics (Circuit de déclaration, expertise).

La fiabilité de ces statistiques repose en premier lieu sur la qualité de la certification médicale des médecins après chaque décès, de l'expertise médico-légale et du circuit de déclaration. Un important projet portant sur l'implantation d'un registre national des décès toxiques a été initié en 2004 par le Centre Anti-poison et de Pharmacovigilance du Maroc (CAPM) et l'INSERM U 593.

Ainsi, cette journée a pour ambition de répondre, à travers l'échange d'expériences entre les acteurs directement ou indirectement impliqués dans la gestion des intoxications mortelles, aux principales questions qu'ils se posent afin de renforcer la stratégie de sécurité sanitaire, l'action juridique qui diligente aussi bien l'enquête scientifique que technique et l'instauration d'une meilleure coordination entre les différents départements. Partant de l'intoxication la plus banale jusqu'aux différences fondamentales dans la notion d'empoisonnement entre juristes et médecins, en passant par le progrès que connaît la toxicologie analytique. Les organisateurs espèrent appréhender au cours de cette journée les principaux aspects des intoxications mortelles.

OBJECTIFS

- Présenter le contexte juridique de la prise en charge des intoxications mortelles ;
- Connaître les circonstances des intoxications mortelles et la répartition spatiotemporelle des produits incriminés ;
- Améliorer la qualité et la quantité de l'information collectée ;
- Evaluer les risques et définir les actions à entreprendre pour prévenir les intoxications graves ;
- Mettre à la disposition des responsables centraux et périphériques des outils pour la prise de décision.

THEMES DE LA JOURNEE

I- Aspect Juridique et Médico-légal

II- Aspect Epidémiologique

III- Aspect Clinique et Prise en Charge

IV- Validation de la Convention pour l'implantation d'un registre national des décès toxiques au Maroc

COMITE D'ORGANISATION

- **K. Abidi** : Service de Réanimation Médicale CHU-Rabat.
- **N. El Karni** : Laboratoire de Recherches et d'Analyses Techniques et Scientifiques - Gendarmerie Royale.
- **A. Khattabi** : Centre Anti-poison et de Pharmacovigilance du Maroc-Rabat.
- **L. Mergaoui** : Laboratoire de Recherches et d'Analyses Techniques et Scientifiques - Gendarmerie Royale.
- **A. Mokhtari** : Laboratoire de Génétique et Biométrie - Faculté des Sciences - de Kénitra.
- **I. Mouncef** : Centre Anti-poison et de Pharmacovigilance du Maroc-Rabat.
- **L. Ouammi** : Centre Anti-poison et de Pharmacovigilance du Maroc-Rabat.
- **Z. Saif** : Institut Médico Légal de Casablanca.

COMITE SCIENTIFIQUE

- **A. Abouqal** : Service de Réanimation Médicale, CHU Ibn Sina – Rabat.
- **M. Azelmat** : Division de la Planification et des Etudes de la Direction de la Planification et des Ressources Financières
- **H. Benyaich** : Institut Médico Légal de Casablanca.
- **A. El Bouri** : Laboratoire de Recherches et d'Analyses Techniques et Scientifiques – Gendarmerie Royale
- **N. Rhalem** : Centre Anti-poison et de Pharmacovigilance du Maroc- Rabat.
- **R. Soulaymani-Bencheikh** : Centre Anti-poison et de Pharmacovigilance du Maroc – Rabat.
- **A. Soulaymani** : Laboratoire de Génétique et Biométrie - Faculté de Sciences de Kénitra.
- **A. Stambouli** : Laboratoire de Recherches et d'Analyses Techniques et Scientifiques – Gendarmerie Royale.